

Demande d'adhésion 2021



Nom (ou raison sociale) :

Prénom :

Si vous êtes un groupe projet, nombre de membres :

Adresse :

eMail :

Téléphone :

Notre adresse :

Habicoop AURA
c/o Locaux Motiv'
10 bis rue Jangot
69007 Lyon

info@habicoop-aura.fr

Je souhaite adhérer à l'association comme :

- Personne Physique** _____ | Une adhésion à prix libre à Habicoop AURA
| Montant : _____ €
- Personne Morale** _____ | Une adhésion à 50 € à Habicoop AURA

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours.

Veillez nous retourner ce bulletin dûment complété à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le règlement peut se faire par chèque libellé à l'ordre de Habicoop-AURA,
ou par virement bancaire :

RIB : 10278 07318 000211 95401 15

IBAN : FR76 1027 8073 1800 0211 9540 115

BIC : CMCIFR2A

L'adhésion est aussi possible sur notre site internet : <https://habicoop-aura.fr/adhesion>

En signant, j'affirme avoir pris connaissance de la Charte de l'association
au verso de ce bulletin.

Fait à :

Le :

Qualité de la
personne qui signe :

Signature :



habicoop
AURA

Les membres de cette association partagent les valeurs suivantes :

- La coopérative d'habitants offre un rapport original au patrimoine : la propriété, collective, est dissociée du droit d'usage.
- La fonction d'habitat et l'intérêt collectif priment sur l'investissement immobilier et l'enrichissement financier.
- La coopérative d'habitants refuse la spéculation.
- La coopérative d'habitants implique la mutualisation d'espaces et de services qui favorise notamment la solidarité, l'échange et la modération de la consommation.
- Le projet est porté par des futurs habitants lors de sa phase de conception, dans la mesure du possible.
- Dans un esprit de coopération, chaque habitant est responsabilisé au sein d'un système de gestion collective.
- Les décisions entre coopérateurs sont prises démocratiquement selon le principe une personne = une voix, indépendamment du nombre de parts sociales ou de tout autre critère.
- La coopérative veille à diminuer son empreinte écologique par ses choix architecturaux et techniques, son territoire d'implantation ainsi que son fonctionnement au quotidien.
- La coopérative veille à ne pas exclure les personnes en difficulté, notamment les difficultés financières ne doivent pas être un facteur limitant. Elle se refuse à toute discrimination.
- La coopérative est ouverte sur son quartier et son environnement.